

## **APPEL AUX ELECTIONS DES DELEGUES DES FOYERS**

A l'approche des renouvellements des conseils de concertation des résidents dans les foyers et résidences sociales, nous avons été surpris de voir circuler un tract appelant au boycott de ces élections.

Nous tenons à rappeler 2 points très importants :

1. c'est le grand mouvement de grève des résidents des années 1973 / 1980 qui a appelé à la reconnaissance officielle des délégués de foyers regroupés en comités de résidents ;
2. ce principe des élections de délégués ayant officiellement le droit de se concerter et de négocier avec le gestionnaire dans le cadre des conseils de concertation a été voté en 2000 par la loi SRU.

**Ce droit a donc été le fruit d'une longue bataille, menée durant des années par les résidents et soutenue par l'ATMF et le COPAF.**

Les locataires sont représentés et défendus par leurs amicales et leurs confédérations. **Les résidents doivent obtenir les mêmes garanties. Le combat doit continuer pour qu'ils obtiennent les mêmes droits, en particulier le droit entier à la vie privée. L'Aftam a ouvert son CA à 2 délégués de foyers, l'ADOMA doit en faire autant.**

Pendant des années, la direction d'ADOMA a refusé de mettre en pratique la loi, préférant ainsi des résidents non organisés, leur niant ce droit minimal à la citoyenneté, et/ou, désignant des délégués de complaisance à sa botte.

Nous nous félicitons que sur le plan local, l'ATMF de Gennevilliers a réussi en avril 2010 à imposer après occupation du siège départemental d'ADOMA à Gennevilliers des élections transparentes dans les foyers ESSO et LECOQ.

L'ATMF de Gennevilliers, le COPAF, les COORDINATIONs DES FOYERS ADOMA et AFTAM appellent l'ensemble des résidents à participer massivement pour élire des délégués, combatifs et sincères.

Nous appelons et nous nous engageons à continuer le combat par tous les moyens dont nous disposons pour que les foyers soient correctement entretenus, que les redevances soient modérées et ne dépassent jamais 25 % des revenus des résidents, pour que les charges et prestations soient justifiées, pour que les résidents aient le droit de mettre leur propre clé, pour que les retraités puissent y obtenir une domiciliation, pour que les foyers devenus résidences sociales puissent rester un lieu de vie collective et solidaire...

**Le conseil de concertation est un des moyens pour notre action et c'est à nous d'obliger les gestionnaires à le faire CORRECTEMENT fonctionner avec de bons protocoles** (commission électorale, règles strictes pour les élections, réunion au moins 4 fois par an, rédaction des ordres du jour et des PV, respect des engagements et des échéances, consultation obligatoire avant tous travaux et changements dans le foyer ...) **et à attribuer aux délégués les moyens** (salle de réunion, local équipé, financement des dépenses, boîte aux lettres, tableau d'affichage).

**Au contraire, refuser les élections, prôner l'abstention, c'est refuser une représentation officielle, c'est faire le jeu des responsables ADOMA qui veulent jouer aux petits chefs, c'est affaiblir les résidents et les diviser.**

**ELISONS PARTOUT DES DELEGUES COMBATIFS ET SINCERES, QU'ILS FONCTIONNENT SOLIDAIREMENT DANS DES COMITES DE RESIDENTS !  
FAISONS FONCTIONNER CORRECTEMENT LES CONSEILS DE  
CONCERTATION AVEC DES BONS PROTOCOLES !**